



Une force pour la nature

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- Mercredi 7 janvier 2026 -

Projet EMME : un projet à hauts risques aux portes de Bordeaux !

Dans le cadre de l'enquête publique organisée du 15 décembre 2025 au 15 janvier 2026, la SEPANSO Gironde alerte sur les risques environnementaux majeurs liés au projet d'une unité industrielle de conversion de nickel et de cobalt sur le site de Grattequina, à cheval sur les communes de Parempuyre et de Blanquefort.

Un site inadapté en zone inondable et ne respectant pas des documents d'urbanisme et de planification

Le projet est prévu dans le lit majeur de la Garonne, classé en zone inondable par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI). Cette zone, aujourd'hui naturelle et agricole, joue un rôle essentiel d'expansion des crues. Toute artificialisation y est en principe interdite.

De plus, le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de Bordeaux Métropole, ainsi que les orientations du SCoT bioclimatique et du SCoT Grenelle 2014, interdisent toute urbanisation nouvelle dans les zones de rétention des crues et les espaces naturels stratégiques.

Dans un contexte de changement climatique et d'augmentation des événements extrêmes, l'implantation industrielle lourde d'une usine classée **Seveso seuil haut** apparaît en contradiction directe avec les objectifs de prévention des risques et de protection des populations.

Une étude des risques jugée insuffisante

Le projet prévoit la création d'un remblai de plusieurs centaines de milliers de mètres cubes, entraînant l'artificialisation de plus de 30 hectares, dont environ 15 hectares de zones humides. Cette transformation remettrait profondément en cause le fonctionnement hydraulique du secteur.

L'étude hydraulique repose sur des modélisations partielles et n'évalue pas correctement les impacts sur les communes voisines, notamment Saint-Louis-de-Montferrand. Aucune contre-expertise indépendante n'a été produite, malgré les demandes formulées par les collectivités et notamment par Bordeaux Métropole.

Par ailleurs, l'étude de dangers ne prend pas en compte des scénarios d'accidents industriels majeurs crédibles notamment en cas d'inondation ou de pollution de la Garonne.

Un bilan environnemental contesté, un corridor écologique massacré

Présenté comme participant à la transition écologique, le projet ne démontre pas de contribution réelle à la décarbonation en raison de l'acheminement des matières premières sur de très longues distances et du recours à des crédits carbone fondés sur des filières inexistantes à ce jour.

Le site se situe au cœur du Parc des Jalles et d'un corridor écologique majeur situé le long de la Garonne. Le fonctionnement en continu de l'usine, les infrastructures prévues et les clôtures rendraient ce corridor non fonctionnel, au détriment de la biodiversité.

Conclusion

Au regard des risques identifiés et des incompatibilités réglementaires, la SEPANSO Gironde considère que le lieu choisi est **inadapté**.

Elle appelle à une réévaluation complète du projet, incluant l'étude sérieuse d'alternatives d'implantation sur des sites déjà artificialisés, conformément aux principes fondamentaux du droit de l'environnement.